

Contribution de la République et Canton du Jura à une population saine et viable de lynx sur l'Arc Jurassien

Philippe Bassin (Verts)

Le 2 mars 2023, les médias nous apprenaient que deux lynx jurassiens ont été capturés pour être relâché dans les Alpes italiennes (translocation).

Le Canton du Jura participe à un projet international de conservation du lynx boréal. Ces deux lynx jurassiens ont été libérés dans les Alpes italiennes, dans la Province d'Udine, proche de l'Autriche et de la Slovénie. Ils renforceront la population de cette espèce qui avait quasiment disparu de cette région et contribueront à sa diversité génétique.

Ces dix dernières années, en comptant ces deux félins, les médias nous informent que le total de lynx capturés sur le territoire cantonal s'élève à quatre, ce qui ne devrait pas mettre l'espèce en péril, pour le moment.

Le groupe Vert-es et CS-POP salue la participation du Canton du Jura à ce programme international de conservation de cette belle espèce emblématique. La survie du lynx boréal est liée à la présence de noyaux de populations suffisants, avec un patrimoine génétique diversifié. Sur l'ensemble de l'Arc jurassien franco-suisse, la population de lynx est estimée à environ 200 individus, ce qui en fait un groupe fragile. Ils sont tous issus d'une vingtaine d'individus relâchés dans les années 70. Leur diversité génétique est donc faible et constitue une menace pour leur conservation à long terme.

Dans la chaîne jurassienne, des problèmes congénitaux (problèmes cardiaques, oreilles malformées, etc...) ont déjà été observés chez des lynx en nature ou sur des individus capturés en vue de translocation.

Soucieux de voir cette magnifique espèce se maintenir sur l'Arc jurassien et dans notre canton, le groupe Vert-es et CS-POP a quelques questions pour le Gouvernement.

Pour mieux assurer les chances de survie du lynx dans le Canton du Jura, en tant que partie de l'Arc jurassien, une évaluation de la mortalité causée par des activités humaines nous paraît nécessaire. Nous savons qu'il y a les victimes du trafic routier et ferroviaire, du braconnage ou autres...Vu ce nombre de décès liés à des causes anthropiques, vu les prélèvements pour des translocations d'individus et surtout pour remédier à l'affaiblissement génétique de la population jurassienne, nous demandons au Gouvernement de répondre aux questions suivantes :

- 1. Ces dix dernières années, dans le Canton du Jura, combien de lynx ont été trouvés et recensés morts suite à des activités humaines ?**
- 2. Le Gouvernement ne pense-t-il pas que si des lynx jurassiens sont exportés dans le but de brasser le génome de l'espèce, des individus sans aucun lien de parenté avec ceux issus des lâchers en Suisse, ne devraient-il pas être importés dans le même but ?**
- 3. Si de tels lâchers sont du ressort de la Confédération, la RCJU y est-elle favorable sur le territoire cantonal et va-t-elle faire une demande dans ce sens auprès des instances concernées ?**

Le groupe Vert-es et CS-POP remercie le Gouvernement pour ses réponses.

Philippe Bassin (Verts)

Co-signataires

- Christophe Schaffter (CS-POP)
- Raphaël Breuleux (Verts)
- Rémy Meury (CS-POP)
- Ivan Godat (Verts)
- Magali Rohner (Verts)
- Baptiste Laville (Verts)
- Philippe Bassin (Verts)
- Pauline Godat (Verts)
- Céline Robert-Charrue Linder (Verts)
- Roberto Segalla (Verts)
- Sonia Burri-Schmassmann (Verts)
- Lucien Ourny (Verts)
- Anita Kradolfer (Verts)
- Liza Crétin-Schumacher (CS-POP)

Intervention déposée officiellement le 21 mars 2023